

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 12 décembre 2016, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard , conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard , conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier

ÉTAIT ABSENT

Monsieur:
Yvon Forget, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

2016-12-301

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général.

ADOPTÉE

2016-12-302

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 14 novembre 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2016 du conseil municipal, tel que soumis.

ADOPTÉE

2016-12-303

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2016-11

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2016, afin de transférer les sommes aux postes budgétaires tel qu'indiqué dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

2016-12-304 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 12 décembre 2016 à savoir:

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	195 861.29 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0.00 \$
AUTRES DÉPENSES	33 481.54 \$
TOTAL DU MOIS	229 342.83 \$

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 111

Avis de motion est présentement donné par Madame la conseillère Diane Sirard qu'elle présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement numéro 111, concernant les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations.

2016-12-305 ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2017 (SÉANCES DU CONSEIL)

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront les lundis (sauf les jours fériés, la séance sera alors reportée au lendemain), et celles-ci débiteront à 19 h 30 :

16 janvier	10 juillet
13 février	28 août
13 mars	11 septembre
10 avril	2 octobre
8 mai	13 novembre
12 juin	11 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

2016-12-306

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Madame Diane Sirard, soit nommée maire suppléante pour la période du 13 décembre 2016 au 6 octobre 2017 et qu'elle soit autorisée à assister et à voter lors de réunion de la MRC d'Antoine-Labelle en l'absence de Monsieur Gilbert Pilote, maire.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENT - TAXES À RECEVOIR AU 30 NOVEMBRE 2016

Le directeur général dépose la liste des contribuables qui au 30 novembre 2016 n'ont pas encore payé leurs taxes municipales pour l'année 2016 et avant. Le total se chiffre à 217 175.69 \$, des intérêts de 6 550.72 \$ pour un total de 223 726.41 \$.

2016-12-307

PROJET ANTOINE-LABELLE EN FORME ET EN SANTÉ

CONSIDÉRANT que le projet Antoine-Labelle en forme est terminé;

CONSIDÉRANT que le montant en surplus de 366.03 \$ doit être retourné à Promosanté;

CONSIDÉRANT qu'Antoine-Labelle en forme et en santé autorise ce transfert vers Promosanté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à verser la somme de 366.03 \$ à Promosanté dans le cadre de la fin du projet d'Antoine-Labelle en forme et en santé.

QUE la somme de 5 000 \$ réservé en octobre 2014 pour le même programme soit retournée au surplus accumulé non-engagé 2015.

ADOPTÉE

2016-12-308

REMBOURSEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à rembourser la somme de 222.53 \$ pour le dossier matricule # 9068 36 4645 à la suite d'une modification émise par l'évaluateur.

ADOPTÉE

2016-12-309

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR SIÉGER SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE (RIDL)

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du 28 juin 2016 et du conseil de la MRC du 23 novembre 2016 quant à la facturation relative à la révision du PGMR;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer une cohésion des décisions prises par le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle et la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) la Municipalité de Ferme-Neuve soulève qu'il est souhaitable de désigner le maire à titre de représentant officiel à la RIDL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE nommer le maire Monsieur Gilbert Pilote afin de siéger au conseil d'administration de la RIDL.

Il est de plus résolu d'abroger la résolution 268-11-13 (résolution nommant le représentant actuel).

QUE Monsieur Georges Piché soit nommé comme substitut dans le cas d'absence du maire lors de ces réunions

ADOPTÉE

2016-12-310 TACAL - BUDGET PRÉVISIONNEL

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme sa participation au Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) pour l'année 2017.

DE PLUS, il est résolu que la municipalité confirme sa contribution municipale au montant de 13 729.87 \$ pour le service du transport adapté.

ADOPTÉE

2016-12-311 RAPPORT D'ÉVALUATION IMMOBILIÈRE - LOT 5 091 844

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à payer la facture d'Évaluation D. Léveillé au montant de 550 \$ plus les taxes applicables, et ce pour payer le rapport d'évaluation immobilière pour le lot 5 091 844 de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2016-12-312 OMH - BUDGET 2017

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve approuve le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Ferme-Neuve qui précise le déficit 2017 et qui porte notre contribution à 12 000 \$.

ADOPTÉE

2016-12-313

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte pour dépôt la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil (LERM article 357) pour l'année 2016-2017 comme suit :

M. Gilbert Pilote	dépôt le 5 décembre 2016
Mme Pauline Lauzon	dépôt le 12 décembre 2016
Mme Diane Sirard	dépôt le 5 décembre 2016
M. Mario Lachaine	dépôt le 12 décembre 2016
M. Georges Piché	dépôt le 5 décembre 2016
M. Mario Léonard	dépôt le 12 décembre 2016
M. Yvon Forget	dépôt le 5 décembre 2016

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2016-12-314

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 142, 10E RUE

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Madame Thérèse Piché et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiètement de la remise située à 0.05 mètre et son autre coin situé à 0.73 mètre au lieu de 1 mètre prescrit à la marge de recul latérale;

Permettre le coin arrière de la remise situé à 0.36 mètre au lieu de 1 mètre prescrit à la marge de recul arrière.

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone COM-02.

CONSIDÉRANT que les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 23 novembre 2016, portant le numéro de CCU-189-11-16;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Madame Thérèse Piché afin de permettre l'empiètement de la remise située à 0.05 mètre et son autre coin situé à 0.73 mètre au lieu de 1 mètre prescrit à la marge de recul latérale. Permettre le coin arrière de la remise situé à 0.36 mètre au lieu de 1 mètre prescrit à la marge de recul arrière comme indiqué sur le plan préparé par Monsieur Normand Gobeil,

arpenteur-géomètre, en date du 17 octobre 2016, et portant le numéro de minute 3339, le tout pour le 142, 10e Rue, portant le numéro LOT 5 091 241 , au cadastre du Québec, zone COM-02.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 133

Avis de motion est présentement donné par Madame la conseillère Diane Sirard qu'elle présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement numéro 133, relatif à un programme de subvention pour favoriser la construction, la transformation ou la rénovation de bâtiments.

AVIS DE MOTION MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 134

Avis de motion est présentement donné par Madame la conseillère Pauline Lauzon qu'elle présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement numéro 134, relatif à un programme de subvention pour favoriser la construction résidentielle neuve.

2016-12-315

ANCIEN DÉPOTOIR MUNICIPAL - MONTÉE LEBLANC

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le protocole d'entente afin de régulariser le lot 5 090 217 et le lot 5 090 219 suite aux modifications apportées par l'arpenteur-géomètre Denis Robidoux en date du 28 novembre 2016, portant le numéro de minute 12 229.

ADOPTÉE

2016-12-316

PROGRAMMATION TECQ/2

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de

toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

2016-12-317

CIRCULATION QUAD DANS LE VILLAGE ET SUR LE RANG 1 MOREAU

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve autorise les Clubs Quad à circuler sur le tronçon entre la 12e Rue, le rang 1 Moreau à Ferme-Neuve sur une distance de 1 750 mètres sur les routes sous la gestion du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et de la Municipalité de Ferme-Neuve tel qu'indiqué sur le tracé projeté déposé aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

2016-12-318

APPROPRIATION DES SURPLUS 2015

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal engage la somme de 250 000 \$ à même le surplus accumulé au 31 décembre 2015 pour les travaux de la montée Baskatong/Leblanc.

ADOPTÉE

2016-12-319

MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE AYANT POUR OBJET LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE MISE EN COMMUN VOLONTAIRE D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'appel de projets pour la réalisation d'étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de s'associer dans le but de réaliser une étude d'opportunité visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie et de mandater la MRC d'Antoine-Labelle à titre de responsable de cette étude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE mandater la MRC d'Antoine-Labelle pour présenter et réaliser le projet d'étude visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie au MAMOT.

ADOPTÉE

2016-12-320

DÉMISSION D'UN POMPIER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur Carmel Larente à titre de pompier.

QUE le conseil désire le remercier pour son implication passée au sein du corps des pompiers de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2016-12-321

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE DANS LE DOSSIER (PROBLÉMATIQUE DE LA PRÉSENCE DE MYRIOPHYLLE EN ÉPIS DANS LE LAC ST-PAUL) À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ST-PAUL

CONSIDÉRANT que le lac St-Paul, s'étend sur le territoire de la Municipalité de Lac-St-Paul (plus ou moins 75 %) et sur le territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve (plus ou moins 25 %);

CONSIDÉRANT que la présence de myriophylle en épis, une plante aquatique envahissante a été formellement identifiée dans le lac St-Paul depuis 2014;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-St-Paul a procédé à une première caractérisation de la présence de la myriophylle à l'été 2015, et que la Municipalité de Ferme-Neuve à participer financièrement à la hauteur de 25 % pour les coûts du rapport de caractérisation, et ce après consultation entre les municipalités concernées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-St-Paul a pris par réglementation d'autres procédures afin d'améliorer la qualité du lac, soit, l'exigence de laver les bateaux et de vendre des vignettes pour autoriser les embarcations à se promener sur le lac;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-St-Paul a déjà procédé en septembre 2016, à une nouvelle caractérisation des herbiers aquatiques dans tout le lac St-Paul;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-St-Paul a déjà procédé à l'achat et l'installation d'aides à la navigation (bouées nautiques);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-St-Paul a accordé un contrat à l'entreprise Block-Aid inc. afin de procéder aux travaux d'installation de toiles de jute sur les talles de myriophylle en épis;

CONSIDÉRANT que des coûts se rattachent à toutes ces décisions et que la Municipalité de Ferme-Neuve est toujours sollicitée pour le partage de ces coûts à la hauteur de 25 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QU'un comité conjoint, composé d'élus(es) de chacune des municipalités afin que ce dernier puisse identifier les suites à donner dans ce dossier, et que ce comité ait l'obligation d'informer leur conseil respectif afin de faciliter des prises de décisions conjointement entérinées et que toutes dépenses soient autorisées par résolutions des conseils municipaux.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

2016-12-322

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 12 décembre 2016 soit levée, il est 20 h 32.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général et secrétaire-
trésorier